

AVIS EDR

AVIS DE DÉNONCIATION RELATIF À L'EXCEPTION APPLICABLE EN SITUATION DE DOUBLE REPRÉSENTATION-

Formulaire OBLIGATOIRE pour tous les courtiers des Immeubles Charisma

L'AGENCE a appris que le CLIENT a l'intention de formuler une proposition en vue de l'achat, de la location ou de l'échange de l'immeuble, alors que celui-ci est visé par un autre contrat conclu par l'AGENCE aux fins de sa vente, de sa location ou de son échange.

Conformément à l'article 16.1 du *Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité* (c. C-73.2, r.1), l'AGENCE avise le CLIENT ne pas être tenue de résilier le contrat de courtage identifié à la section la liant au propriétaire de l'immeuble parce qu'une exception s'applique :

- Il n'y a aucun autre titulaire de permis dont l'établissement se situe dans un rayon de 50 km de l'immeuble pour lequel le CLIENT a l'intention de formuler une proposition en vue de son achat, de sa location ou de son échange qui puisse agir comme son intermédiaire;
- Le titulaire de permis de courtier par l'entremise duquel l'AGENCE agit en vertu du contrat relatif à la vente, à la location ou à l'échange de l'immeuble n'est pas le titulaire de permis par l'entremise duquel cette agence représente le CLIENT qui a l'intention de formuler une proposition en vue de l'achat, de la location ou de l'échange de cet immeuble.

Le courtier SIGNATURE	PRÉNOM ET NOM _____ NUMÉRO DE PERMIS _____ AGENCE IMMOBILIÈRE _____ SOCIÉTÉ PAR ACTION D'UN COURTIER _____
LE CLIENT (1) SIGNATURE	PRÉNOM ET NOM _____ ADRESSE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____
LE CLIENT (2) SIGNATURE	PRÉNOM ET NOM _____ ADRESSE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____
Informations sur l'immeuble	ADRESSE DE L'IMMEUBLE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____ TYPE DE CONTRAT _____ NUMÉRO DU CONTRAT _____